



## Communiqué

### **Broyage des végétaux à domicile Le nouveau service sur rendez-vous et gratuit de Nîmes Métropole !**

**Lundi 23 septembre 2024 – Nîmes Métropole. Proposé sur l'ensemble des 39 communes de notre territoire et à destination des personnes de 70 ans et + ainsi qu'aux personnes en situation de handicap, ce nouveau service de proximité gratuit de broyage des végétaux à domicile a pour objectif de faciliter la vie des usagers disposant d'un jardin !  
Top départ le lundi 30 septembre ! N'hésitez pas à prendre votre rendez-vous dès à présent !**

Effective depuis le 1er janvier, l'obligation de tri des déchets à la source en séparant notamment les déchets alimentaires et végétaux du reste des ordures ménagères concerne désormais tous les usagers.

Objectif ? Réduire le volume d'ordures ménagères en utilisant les déchets compostables directement comme une ressource ! Pour ce faire, Nîmes Métropole poursuit son engagement en faveur d'un « Territoire 100% compostage » en sensibilisant et en proposant les meilleures solutions de tri à la source adaptées à chaque usager.

Pour répondre à cet enjeu, Nîmes Métropole poursuit et renforce les opérations de « Nettoyage de printemps et automne », développe les sites de compostage partagés sur toutes les communes et continue le déploiement gratuit de composteurs / lombricomposteurs territoire par territoire.

En parallèle, depuis le printemps dernier, le nouveau service de proximité « Végétaux mobil' » a également vu le jour sur la Ville de Nîmes. Toujours dans un souci de répondre à ce besoin de proximité et de rapprocher les services publics des usagers notamment des plus fragiles, en cette rentrée 2024, l'Agglo lance le broyage gratuit et sur rendez-vous des végétaux à domicile pour les personnes de 70 ans et + ainsi que pour les personnes en situation de handicap.

*« Les déchets verts sont une véritable ressource ! Transformés en broyat, ils ont de nombreux bienfaits pour nos jardins. Nîmes Métropole au travers de ce service gratuit et sur rendez-vous, a souhaité répondre à un réel besoin des usagers »* précisent Franck Proust, président de Nîmes Métropole et Bernard Angelras, vice-président délégué à l'environnement, à la collecte et au traitement des déchets.

### **Comment valoriser vos végétaux ?**

C'est là que Nîmes Métropole intervient. Les usagers remplissant les conditions (cf. infos pratiques ci-dessous) peuvent gratuitement et sur rendez-vous directement en ligne sur « monservicedechets » ou au 0800 420 420, bénéficier du service de broyage des végétaux à domicile.

Le broyat ainsi obtenu, véritable ressource, sera laissé sur place pour agrémenter les plantations de votre jardin ou en tant que matière sèche pour votre composteur.

L'Agglomération s'est fixée un an d'expérimentation pour pouvoir ajuster au mieux ce service de proximité.

### **Que faire avec votre broyat ?**

Plusieurs solutions s'offrent à vous pour l'utiliser et ainsi valoriser votre jardin !

En paillage : directement déposé au pied des arbres, arbustes, plans du potager, le broyat permet de protéger et d'enrichir le sol, pour une meilleure croissance des plantes. Il réduit la pousse des mauvaises herbes, nourrit votre sol, limite l'évaporation de l'eau et protège les plantations contre le gel.

En matière sèche pour votre composteur : le broyat de végétaux peut être amené comme matière sèche dans le composteur. Il sert de régulateur d'humidité et structure le compost. Il permet d'obtenir un compost plus homogène, plus fin et de meilleure qualité.

### **Infos pratiques :**

Infos et rendez-vous sur « monservicedechets » ou au 0800 420 420

Départ de ce service : lundi 30 septembre 2024

Qui peut en bénéficier ? Tous les usagers de 70 et + ainsi que les personnes en situation de handicap sur simple présentation d'une pièce identité, carte mobilité inclusion (CMI) et d'un justificatif de domicile dans la limite de deux rendez-vous/foyer/an.

### Est-ce que tous mes végétaux seront acceptés ?

- feuilles non-acceptées car trop fines
- branches : diamètre max : 13 cm
- volume compris en 1 et 4 m<sup>3</sup>
- l'absence de ferrailles ou autres objets dans les végétaux doit être garantie
- prévoir un accès pour le stationnement du camion et du broyeur (2x4 mètres)

Une question ? Contactez-nous ! Site Internet et appli [monservicedechets.com](https://monservicedechets.com) Direction de la collecte et du traitement des déchets ménagers (DCTDM) de Nîmes Métropole : [dctdm@nimes-metropole.fr](mailto:dctdm@nimes-metropole.fr) / 0800 420 420

### **Support à disposition :**

[Affiche du nouveau service de broyage des végétaux à domicile mis en place par Nîmes Métropole](#)

**Contacts Presse :**

Tom Roussel

Directeur adjoint de la communication

06 63 63 11 39

[tom.roussel@nimes-metropole.fr](mailto:tom.roussel@nimes-metropole.fr)

Agnès Vernier

Chargée de communication

04 66 02 54 20

[agnes.vernier@nimes-metropole.fr](mailto:agnes.vernier@nimes-metropole.fr)